

**Chefs d'équipe et bibliothécaires-conseillers
Section du catalogage**

Compte rendu de la réunion du 25 février 2014

Local 0270 – 9 h

MEMBRES	ORDRE DU JOUR, TEL QU'ADOPTÉ
Présents : Daniel Beaudoin Julie Gauthier Guillaume Lizotte Marcel Plourde Sylvie Robichaud G. Daniel Tremblay	1. Adoption de l'ordre du jour 2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion 3. Suivi de la dernière réunion 3.1. Configuration des titres uniformes en 100/240 3.2. Mise à jour de MARC21 pour les données d'autorité et les données bibliographiques 3.3. Affichage dans Ariane 2.5 3.4. Problème de relation 776 PES papier versus PES électronique 3.5. Révision de l'appellation mémoire ou thèse dans les notices bibliographiques 3.6. Correction des vedettes thématiques envoyées par Marie-Joëlle Tardif 3.7. Contrôle de la qualité des vedettes matière 3.8. Précisions entre parenthèses à ajouter aux vedettes
Absents :	4. Information provenant des équipes
Invités :	4.1. Équipe des publications en série 4.2. Équipe de Musique/Art /Film 4.3. Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie 4.4. Équipe de Sciences sociales/Droit/Éducation/Histoire/Littérature
	5. Consultation sur la planification stratégique et l'organisation de la DTRD

-
- 6. Transfert du programme Analyse documentaire à la Section du catalogage.**
 - 7. Priorité de l'opération de reclassification de certains documents du 2^e étage**
 - 8. Contrôle de la qualité : contrôle des indicateurs- vedettes ratières 2011-2013.**
 - 9. Cote de photographes TR 647 et vedettes matière**
 - 10. Catalogues d'expositions**
 - 11. Besoin de chariots à la recherche bibliographique**
 - 12. Ponctuation à la fin des autorités**
 - 13. Mise en ligne du Library of Congress Medium of Performance Thesaurus**
 - 14. Suppression des autorités spécifiques pour les directeurs de thèses**
 - 15. Éléments abordés lors de la réunion de discussion sur les cas RDA**
 - 15.1. Utilisation des autorités RDA dans les notices bibliographiques RDA et RCAA2 (30/01/2014)
 - 15.2. Tableau des dates (27/02/2014)
 - 15.3. Révision en équipe des ajouts et alternatives (27/02/2014)
 - 15.4. Problématique entourant le traitement des compilations d'œuvres d'un seul auteur selon RDA 6.2.2.2.10 (27/02/2014)
 - 15.5. Demande d'ajout d'un indicateur de relation (27/02/2014)
 - 15.6. Ajout des champs 336, 337, et 338 lors de l'ajout d'un hyperlien dans un document imprimé (27/02/2014)
 - 15.7. Œuvre dérivée (27/02/2014)
 - 15.8. Précisions dans des points d'accès privilégiés provenant de notices bibliographiques dérivées (27/02/2014)
 - 15.9. Point d'accès privilégié pour une deuxième édition d'un document (27/02/2014)
 - 15.10. Utilisation de l'indicateur de relation «Continue (œuvre)» pour une suite écrite par un autre auteur (27/02/2014)
 - 15.11. Contenu illustratif (06/03/2014)
 - 15.12. Codage des indicateurs dans les zones fixes et utilisation pour
-

l'affichage (06/03/2014)

15.13. Publication du Best Practices for Music Cataloging Using RDA and MARC21 (06/03/2014)

15.14. Deux éditeurs consécutifs (06/03/2014)

15.15. Pages numérotées dans des directions opposées et mention de la source de la description (06/03/2014)

15.16. Cas de manuels scolaires (06/03/2014)

15.17. Abandon de la relation d'Éditeur intellectuel de compilation (21/03/2014)

15.18. Documents publiés simultanément en français et en anglais (21/03/2014)

15.19. Précision ajoutée à une autorité (21/03/2014)

15.20. Utilisation de l'indicateur de relation Interviewé (Expression) (21/03/2014)

15.21. Relation réciproque dans les cas de traductions(21/03/2014)

15.22. Recueil de nouvelles extraites de différentes revues (21/03/2014)

15.23. Complément du titre comme ajout au point d'accès (21/03/2014)

15.24. Documents publiés à compte d'auteur (21/03/2014)

15.25. Indication de la présence de gros caractères (21/03/2014)

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le compte rendu est adopté tel quel.

3. Suivi de la dernière réunion

3.1. Configuration des titres uniformes en 100/240

Guillaume a refait des tests sur le champ 100/240 afin de vérifier si la modification d'une autorité 100 a/t permet de modifier les zones 100 et 240 liées. Ce n'est malheureusement pas le cas. La validation des champs 100/240 ne permet donc pas de répondre à tous nos besoins. Marcel demandera à Louise Pelletier s'il ne serait pas possible de vérifier auprès de Sirsi/Dynix les fonctionnalités attendues d'une telle configuration.

De plus, l'index consultation a été modifié pour la zone 700 a/t dans la banque test et le système reconnaît maintenant un titre dans les index consultation peu importe sa position. Les récentes vérifications suite aux décisions prises concernant l'utilisation des zones 800 dans RDA ont soulevé de nouveaux problèmes d'indexation. Il est donc impératif que l'ensemble des index soit revu. Il s'agit d'un travail considérable qui doit être fait pour tous les formats de catalogage. Il sera entrepris au cours de l'été prochain

3.2. Mise à jour de MARC21 pour les données d'autorité et les données bibliographiques

Les mises à jour 14 à 17 ont été imprimées et seront intégrées aux différents manuels.

3.3. Affichage dans Ariane 2.5

Un courriel a été envoyé à Jean-François Morin pour souligner les problèmes d'affichage dans les notices MARC21 que nous avons dénotés sur les notices Ariane2. Nous nous assurerons que la demande provient d'un consensus et que les numéros d'autorités peuvent être retirés et qu'ils n'ont aucune importance pour les clients externes. Pour ce qui est des zones 336, 337, 338, nous demanderons qu'elles ne soient pas affichées dans l'affichage public. Nous remarquons que le 591 s'affiche dans les notices MARC et qu'il ne faudrait pas les afficher. Notre suggestion de modifier le positionnement de l'Affichage MARC21 a été bien accueillie.

Daniel mentionne que plusieurs demandes d'affichages spécifiques ont été envoyées concernant certains champs touchant les périodiques et que la réponse a été diligente.

Certains employés ont mentionné qu'ils utilisaient l'affichage MARC21 dans Ariane2 comme source d'information lorsqu'ils doivent travailler sur des données d'éditions différentes. Marcel rappelle que la dernière version de Symphony permet d'ouvrir différents onglets dans la même session de Symphony ce qui simplifie le travail sur deux notices distinctes.

3.4. Problème de relation 776 PES papier versus PES électronique

Ce problème est causé par la suppression des 130 dans les notices MARC*it* ! Marcel demandera à Loïc un échantillon de notices afin d'évaluer la possibilité de ne pas les supprimer à l'importation en

traduisant les précisions qui peuvent l'être. Il s'agira alors de voir s'il est mieux d'effectuer des traductions, et de vivre avec les incohérences que cela peut produire plutôt que de se priver totalement de relance.

3.5. Révision de l'appellation mémoire ou thèse dans les notices bibliographiques

Marcel produira une liste de toutes les thèses qui ont une zone MARC 037 comprenant un numéro d'inventaire de la FES. Cette liste comprendra également les 001, 349, et 502. Ceci nous permettra de voir de quelle façon nous pourrions procéder pour automatiser ce processus de normalisation terminologique.

3.6. Correction des vedettes thématiques envoyées par Marie-Joëlle Tardif

Julie rédigera une courte procédure afin d'indiquer aux techniciens comment corriger ces vedettes thématiques dans Autorités Laval. Par la suite le travail sera réparti entre les techniciens.

3.7. Contrôle de la qualité des vedettes matière

Julie rédigera une procédure afin d'indiquer aux techniciens comment corriger les autorités provisoires fautives de la liste 2010. La même procédure sera appliquée pour la correction de la liste d'autorités provisoires 2011/2013 puisque cette tâche sera confiée aux techniciens.

3.8. Précisions entre parenthèses à ajouter aux vedettes

Sylvie et Guillaume ont rédigé un texte indiquant de quelle façon utiliser les précisions à ajouter aux vedettes pour les distinguer ou préciser l'utilisation. Ce texte sera mis sur l'intranet. Marcel demande à ce que le titre commence par « RDA Précisions inscrites entre parenthèses... » afin de permettre le regroupement de tous les procédures ou documents spécifiques portant sur RDA. Les autorités de nom de personnes et d'organismes créés pour la première fois le seront selon RDA, peu importe la règle de description de la notice bibliographique. Les autorités de titres uniformes seront créées selon RCAA2 de façon à ne pas compromettre le tri alphabétique. Les autorités pour les parties de la Bible seront traitées selon RDA, et la modification de ce type d'autorités sera prioritaire.

4. Information provenant des équipes

4.1. Équipe des publications en série

- L'entretien des périodiques électroniques se poursuit avec SFX. Tout va bien.
- Daniel Renaud s'occupe des demandes courantes. Il a de plus complété l'élagage de quelque 8 sections de rapports de la Rand Corporation à la demande de Susanne Brillant.
- Marie-Claude et Élisabeth se sont attaquées au traitement des monographies électroniques fournies par Daniel Beaudoin. Elles ont commencé par les titres traités en RCAA2, puis elles poursuivront avec ceux en RDA par la suite.
- Elles continuent également à traiter des monographies en Art et Architecture.
- Elles poursuivent aussi les vérifications sur les volumes n'étant pas au système. L'objectif est que ces vérifications soient terminées d'ici la fin mars.
- Daniel Tremblay a commencé la reclassification des cotes KJ, KJM, KTA et KTC dans une forme plus élaborée et vraiment conforme aux cotes LC de ces domaines.

4.2. Équipe de Musique/Art /Film

- Guillaume Lizotte forme Frédéric Parent, stagiaire de l'EBSI. La formation porte principalement sur les anciennes et nouvelles procédures d'indexation en musique (Thésaurus de

Genres/Formes musicales et thésaurus de distribution d'exécution). Le thésaurus des distributions musicales a été publié en anglais le 25 février 2014. Une rencontre avec le RVM aura lieu au début mars afin de discuter de la possibilité d'une traduction.

- Guillaume Lizotte rédige actuellement un document de formation destiné à repérer plus facilement les doublons de disques compacts.
- Pratiquement tous les disques compacts courants localisés au catalogage ont été traités.
- William Aubin a été formé et a commencé le catalogage des DVD en musique.

4.3. Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie

- L'équipe a terminé le catalogage des volumes dans le bureau du doyen de la Faculté de foresterie
- Daniel Beaudoin a participé à l'initiation du stagiaire pour le catalogage des DVD
- Le catalogage de manuels scolaires en mathématiques reçus en don a été confié à l'équipe de Sciences

4.4. Équipe de Sciences sociales/Droit/Éducation/Histoire/Littérature

- La reclassification des volumes en droit comportant des indices de cotes incomplets s'achève.
- Plusieurs chariots de manuels scolaires et de livres anciens ont été reçus dans l'équipe, mais ils seront traités plus tard, lorsqu'il y aura moins d'accumulation de nouveaux documents.

5. Consultation sur la planification stratégique et l'organisation de la DTRD

Marcel rappelle que Loubna nous avait informés de sa volonté de consulter l'ensemble du personnel de la BUL sur la réorganisation administrative et sur la planification stratégique 2013/2015. Cette consultation sera menée au cours des prochaines semaines à la DTRD. Marcel informe les chefs d'équipes qu'ils seront désignés «volontaires» pour cette consultation, mais que l'ensemble des membres sera également appelé à se prononcer sur différentes thématiques touchant l'organisation de la Direction ainsi que la chaîne de traitement documentaire.

6. Transfert du programme Analyse documentaire à la Section du catalogage.

Marcel confirme que le Comité de direction a entériné la proposition de transférer la responsabilité d'exécution du programme d'analyse documentaire à la Direction du traitement des ressources documentaires. La date prévue pour le transfert complet des activités est le 1er janvier 2015.

7. Priorité de l'opération de reclassification de certains documents du 2^e étage

Marcel mentionne qu'il sera nécessaire que cette opération de reclassification de certaines collections de périodiques et de monographies du 2^e étage soit menée en priorité au cours des prochaines semaines de façon à bien s'intégrer aux opérations de détassement et de transfert qui seront menées. Il sera nécessaire pour ce faire de consulter Pierre Carrier afin d'avoir une meilleure idée de la séquence des opérations et du moment de leur déroulement.

8. Contrôle de la qualité : contrôle des indicateurs- vedettes ratières 2011-2013.

Sylvie entreprendra la correction de cette liste dans les prochains jours.

9. Cote de photographes TR 647 et vedettes matière

Marianne a demandé à ce que tous les documents comportant des photographies artistiques d'un seul artiste soient placés à la même cote. La classification LC, qui privilégie un classement par thèmes photographiés, permet un tel arrangement uniquement dans le cas des catalogues d'expositions (cote TR 647). Marianne Demers, Julie Gauthier, Christian Lacroix et Guillaume Lizotte se sont réunis avant les Fêtes afin de discuter de l'élaboration d'une procédure locale pouvant répondre aux exigences de Marianne. Il a été entendu que tous les livres de photographies artistiques d'un seul artiste soient classés à la cote TR 647, que ce soit une exposition ou non, et ce, peu importe le sujet traité. Environ 1300 notices devront être révisées afin d'être reclassées. Guillaume évaluera durant le mois de mars le temps requis pour une éventuelle opération rétrospective.

10. Catalogues d'expositions

Une réflexion a été abordée concernant le classement actuel de tous les catalogues d'expositions classés aux cotes N. La LC classe tous les catalogues d'expositions et les reproductions d'oeuvres d'un seul artiste au même endroit, par date, et les fait suivre par les livres portant sur cet artiste.

À Laval cependant, une pratique locale en vigueur depuis des décennies ne permet pas un tel arrangement. Tous les catalogues, les reproductions d'oeuvres et les livres sur l'artiste sont classés pêle-mêle. Un cutter était établi, via la table d'auteur abrégé, privilégiant les commissaires comme ordre de classement dans le cas des catalogues d'exposition. Cette pratique était comprise de façon différente selon les catalogueurs, compromettant l'uniformité de la classification.

Suite à des discussions entre Marianne Demers, Christian Lacroix, Julie Gauthier, Guillaume Lizotte et Denise Dolbec, il a été entendu que la pratique de la LC était beaucoup plus logique et conforme aux attentes des usagers. En raison de l'ampleur d'une telle décision, Guillaume confirmera avec Marianne le retour à la pratique de la LC. Guillaume et Julie discuteront ensuite de la façon la plus optimale de réintégrer cette pratique. Pour l'instant il n'est pas question de reclassement rétrospectif puisque les documents à modifier sont beaucoup trop nombreux et proviennent de trop de localisations. Les deux modes de classement cohabiteront donc pour l'instant. Le temps requis pour un reclassement rétrospectif sera cependant évalué plus tard.

11. Besoin de chariots à la recherche bibliographique

Marcel transmet un appel d'Émilie Fortin qui manque de chariots pour les besoins de la Recherche bibliographique. Il est impératif que le minimum de documents soit conservé sur des chariots. Tous les manuels scolaires reçus en dons et qui sont cheminés à la Section du catalogage seront localisés sur les étagères supplémentaires près de la sortie de sécurité. Il sera également possible de ranger sur ces étagères le surplus des documents acheminés dans notre section.

12. Ponctuation à la fin des autorités

Sylvie nous informe que les caractères « ? » et « ! » qui complètent, dans certains cas, des vedettes ne sont pas reproduits lorsque nous devons suggérer cette vedette dans le fichier d'autorités. Il est alors nécessaire de les ajouter manuellement si nous voulons qu'ils fassent partie de la vedette. Guillaume mentionne que ce problème est connu depuis longtemps dans l'équipe de musique, tout comme le «.» qui ferme le mot arr. n'est jamais conservé.

13. Mise en ligne du Library of Congress Medium of Performance Thesaurus

Guillaume nous informe que LC a mis en ligne le LCMPT qui permettra de remplacer éventuellement les vedettes codées en 650 pour les œuvres musicales. Grâce aux termes de ce thésaurus et aux vedettes de genre/forme développées pour la musique, les informations codées sous forme de vedettes matière en 650 seront codées sous les champs 382 pour les instruments et 655 pour les genres musicaux. Cette façon de coder l'information permettra de développer des outils de recherche beaucoup plus performants pour les œuvres musicales. Ce codage pourra être également utilisé pour les autorités en musique. Selon Guillaume, il serait possible d'éclater les 650 que nous avons utilisés jusqu'à maintenant en 382 et en 655. Nous évaluerons concrètement les impacts de ce changement.

Le RVM se réunira bientôt afin d'évaluer de quelle façon traiter ce nouveau thésaurus.

14. Suppression des autorités spécifiques pour les directeurs de thèses

Sylvie a rédigé une procédure afin de faciliter la suppression des autorités spécifiques que nous avons créées pour les directeurs de thèses. Les informations relatives à la direction ou à la codirection d'une thèse sont dorénavant considérées comme des relations à l'œuvre, et ne font plus partie de l'autorité. Afin de permettre le partage de ce travail entre les techniciens, Marcel partagera le fichier afin de constituer des fichiers de travail plus petits composés d'environ 350 directeurs de thèses par fichier. On profitera de l'occasion pour accorder en genre la mention de directeur selon le sexe de la personne concernée.

15. Éléments abordés lors de la réunion de discussion sur les cas RDA

15.1. Utilisation des autorités RDA dans les notices bibliographiques RDA et RCAA2 (30/01/2014)

Les chefs d'équipes ont terminé la vérification du tableau [..\De RCAA2 à RDA\Documents de transition\Autorités à modifier de RCAA à RDA.xlsx](#) et sont d'accord avec les suggestions qui ont été apportées. On profite de l'occasion pour remercier Guillaume pour son travail. Il s'agira maintenant de déterminer dans quel ordre de priorités les modifications aux têtes de vedettes devront être apportées. Nous en discuterons à la prochaine réunion.

Marcel a communiqué avec les autres bibliothèques membres du GTTD ainsi qu'à BANQ afin de voir ce qui a été fait dans les autres institutions. Un courriel de Pat Riva nous informe que BANQ n'a pas l'intention de procéder à un traitement rétrospectif. Le courriel souligne certaines problématiques particulières reliées au traitement rétrospectif des ouvrages de la Bible. Nous vérifierons afin de nous assurer qu'il n'y a pas de contre-indications.

15.2. Tableau des dates (27/02/2014)

Julie va inscrire dans le tableau des dates les situations particulières générées par le traitement des reproductions de thèses sous forme papier, ou par la reproduction de documents imprimés sous formes électroniques au moyen de la numérisation en format PDF. Nous nous entendons sur le fait que nous traiterons le plus systématiquement possible ce type de documents comme une reproduction et que les dates retenues pour compléter le 264 et le 090 seront les dates du document original. Une note de reproduction dans la zone 533 sera ajoutée dans les notices.

15.3. Révision en équipe des ajouts et alternatives (27/02/2014)

Le tableau des décisions locales, ajouts et alternatives a été mis sur l'intranet sous forme d'un hyperlien. Marcel propose que l'on réserve une partie de chacune de nos réunions hebdomadaires à cette révision et à l'inclusion des décisions locales.

15.4. Problématique entourant le traitement des compilations d'œuvres d'un seul auteur selon RDA 6.2.2.2.10 (27/02/2014)

Julie et les chefs d'équipe vont évaluer quels sont les cas potentiels qui permettraient de justifier l'ajout d'un titre conventionnel collectif lorsque nous nous retrouvons devant des compilations d'œuvres d'un seul auteur. Un guide spécifique sera rédigé à ce sujet.

15.5. Demande d'ajout d'un indicateur de relation (27/02/2014)

La demande de création de l'indicateur de « Traduction partielle de (œuvre) » a été transmise au Comité canadien de catalogage afin que ses membres puissent en débattre plus à fond. Dans l'attente de leur décision, nous utiliserons cet indicateur si c'est nécessaire, quitte à le modifier si un indicateur plus précis ou spécifique nous est suggéré.

15.6. Ajout des champs 336, 337, et 338 lors de l'ajout d'un hyperlien dans un document imprimé (27/02/2014)

Après réflexion, Marcel considère que l'on ne devrait pas inscrire de 336, 337, 338 lorsque l'on ajoute un hyperlien à une notice d'un document imprimé, puisqu'il ne s'agit pas d'un élément présent dans la description bibliographique, mais bien d'un lien vers une ressource extérieure.

15.7. Œuvre dérivée (27/02/2014)

Nous présentons le cas d'une œuvre dérivée d'une œuvre plus ancienne. Dans le cas qui se présente, Les Amants du grand dérangement de Marie-Louise Monast notice a2257777 est dérivé de l'œuvre Évangéline de Henry Longfellow publiée en 1870. Les indicateurs de relation suivants ont été utilisés : D'après (œuvre): Longfellow, Henry Wadsworth, 1807-1882. Evangeline, dans la notice les Amants du grand dérangement, et Œuvre dérivée: Monast, Marie-Louise, 1953- Amants du Grand Dérangement, dans les différentes manifestations de l'œuvre de Longfellow. Dans ce cas particulier, toutes les manifestations des différentes expressions de l'œuvre de Longfellow ont été modifiées pour tenir compte de la relation avec l'œuvre de Marie-Louise Monast. Trente notices bibliographiques ont été modifiées rétrospectivement. Nous n'avons procédé à aucune modification de format de notice pour refléter RDA. Les seules modifications effectuées ont touché l'ajout des relations.

15.8. Précisions dans des points d'accès privilégiés provenant de notices bibliographiques dérivées (27/02/2014)

Guillaume présente le cas d'une notice dont un point d'accès privilégié a été ajouté en 130 avec une précision afin de le distinguer du 245 (Design portfolio), bien que cela ne soit pas nécessaire, ni dans notre catalogue ni dans le catalogue de LC. Après vérification, cet ajout pourrait respecter l'application LC PCC-PS de la règle 2.27.1.9, qui prescrit les procédures de vérifications pour identifier les cas où des précisions doivent être ajoutées, textuellement:

« Define the "catalog" as the file against which the searching and cataloging is being done. In addition, catalogers (including LC overseas offices' catalogers) may take into account any resource with the same authorized access point of which they know, whether or not it is in the catalog. Do not take into account variant access points.»

Il est donc possible que le catalogueur ait senti un conflit dans une collection autre que celle contenue au catalogue LC.

Cependant, la règle d'application suivante précise que nous ne devons pas prédire un conflit. Comme nous n'avons pas de conflit dans notre catalogue, le point d'accès privilégié ajouté avec précision sera supprimé de la notice bibliographique.

15.9. Point d'accès privilégié pour une deuxième édition d'un document (27/02/2014)

Une monographie intitulée «The Bloomsbury companion to continental philosophy» dont la première édition est publiée en 2013. Elle est publiée dans la collection «Bloomstury companions». Elle a déjà été publiée en 2009 sous le titre «The Continuum companion to continental philosophy», donc par un autre éditeur. La notice LC que nous avons dérivée a conservé comme point d'accès privilégié le titre de la première édition chez Continuum. Ce n'est pas la première fois que nous voyons cette situation avec RDA. Elle a d'ailleurs déjà été soulevée dans RDA francophone. Dans RCAA2, nous aurions probablement fait une note indiquant que l'édition précédente avait été publiée sous un autre titre, et nous aurions fait un accès secondaire au titre antérieur. Nous nous demandons ce qui justifie ce traitement, et à partir de quel moment pourrions-nous considérer le titre de l'ouvrage que nous avons en main comme point d'accès privilégié pour l'œuvre, considérant le fait que plusieurs documents de ce type sont publiés avec une certaine périodicité? Une demande d'éclaircissement sera envoyée à RDA@BAAnQ.

15.10. Utilisation de l'indicateur de relation «Continue (œuvre)» pour une suite écrite par un autre auteur (27/02/2014)

Brigitte Demers nous signale un ensemble récemment reçu comprenant l'œuvre Maria Chapdelaine de Louis Hémon, suivi de deux romans de Philippe Porée lui faisant suite. La relation «Continue (œuvre)» et sa réciproque «Continuée par (œuvre)» seront utilisées pour faire la liaison entre l'œuvre de Hémon et la première œuvre de Porée, alors que la relation «Suite de» et sa réciproque «Suite» seront utilisées pour faire la liaison entre les deux œuvres de Porée.

Exemple :

Notice a2261142 :

245 : Maria Chapdelaine : |brécit du Canada français / |cLouis Hémon

7001 : |iContinué par (œuvre): |aPorée, Philippe, |d1954- |tPromise du lac

Notice a2261197 :

245 : La promesse du lac / |cPhilippe Porée-Kurrer

7001 : |iContinue (œuvre): |aHémon, Louis, |d1880-1913. |tMaria Chapdelaine

7001 : |iSuite: |aPorée, Philippe, |d1954- |tMaria

Notice a2261141 :

245 : Maria / |cPhilippe Porée-Kurrer

7001 : |iSuite de: |aPorée, Philippe, |d1954- |tPromise du lac

15.11. Contenu illustratif (06/03/2014)

Julie présente un tableau de la description des divers contenus illustratifs que nous pouvons inscrire selon RDA dans les zones 300. Nous nous entendons pour inscrire les éléments de description qui peuvent aider un utilisateur dans son choix de consulter le document. Il sera donc loisible au catalogueur d'utiliser simplement la mention Illustrations, suivie des qualificatifs en couleur, en partie

en couleur, principalement en couleur, ou d'utiliser une mention plus précise si l'importance quantitative ou qualitative le justifie.

15.12. Codage des indicateurs dans les zones fixes et utilisation pour l'affichage (06/03/2014)

La discussion sur la description du contenu illustratif soulève la question du codage dans les zones fixes de différents éléments d'informations qui pourraient être intéressants pour les usagers : publication officielle, nature du contenu, illustrations, genre littéraire, etc. Marcel soulèvera cette possibilité d'utilisation d'un contenu codé aux fins de recherche ou d'affichage. Il nous faudra également prendre une décision sur le fait de coder ou non ces informations.

15.13. Publication du Best Practices for Music Cataloging Using RDA and MARC21 (06/03/2014)

La Music Library Association a publié la version officielle 1.0 du document intitulé "Best Practices for Music Cataloging Using RDA and MARC21", élaboré par le RDA Music Implementation Task Force. Ce document est disponible à l'adresse suivante : <http://bcc.musiclibraryassoc.org/BCC-Historical/BCC2014/RDA%20Best%20Practices%20for%20Music%20Cataloging.pdf>.

Nous demanderons à Denise Bonnelly de le mettre sur l'Intranet, dans les politiques et procédures documentaires.

15.14. Deux éditeurs consécutifs (06/03/2014)

La règle 2.8.4.5 précise que si plus d'une personne, famille ou collectivité est mentionnée comme un éditeur de la ressource, on enregistre les noms des éditeurs dans l'ordre indiqué par la séquence, la disposition ou la typographie des noms sur la source d'information. Cependant, la règle 2.8.4 indique que seul le premier éditeur mentionné est requis.

Il appartient alors au catalogueur de décider si les autres éditeurs sont nécessaires pour l'identification de la ressource, telles les presses universitaires de l'unité de catalogage, ou les organisations nationales, internationales, gouvernementales, dans le cas de documents publiés conjointement par ces entités. Dans ces cas particuliers, le lieu de publication qui se rattache au deuxième éditeur retenu sera enregistré.

Ces informations seront consignées dans un seul 264, en utilisant la ponctuation ainsi que les codes de sous zones prescrits dans MARC21.

15.15. Pages numérotées dans des directions opposées et mention de la source de la description (06/03/2014)

Si la ressource comprend des groupes de pages numérotées dans des directions opposées, comme c'est le cas avec les volumes publiés tête-bêche, on enregistrera les paginations des diverses sections dans l'ordre où elles se présentent dans la ressource, en prenant pour point de départ la page de titre choisie pour la description.

Malgré l'exemple inscrit dans RDA à la règle 3.4.5.13, il n'est pas nécessaire d'inscrire dans les notes que la description a été établie d'après la page de titre d'où a été tiré le titre propre.

15.16. Cas de manuels scolaires (06/03/2014)

Sylvie présente un cas de manuel scolaire (notice a2343091) composé de deux volumes non numérotés portant le même titre, mais avec des compléments de titres différents et des mentions de responsabilités différentes pour chacun des volumes. Les compléments de titres et les mentions de

responsabilités spécifiques sont mentionnés dans un dépouillement. Comme il n'y a pas de mention de responsabilité rattachée au titre propre, celui-ci est choisi comme point d'accès privilégié de l'œuvre, et des points d'accès autorités sont ajoutés pour chacun des créateurs, avec l'indicateur de relation approprié.

15.17. Abandon de la relation d'Éditeur intellectuel de compilation (21/03/2014)

Dans la version anglaise modifiée de RDA, disponible à partir d'avril, le Joint Steering Committee a décidé d'abandonner l'indicateur de relation « Éditeur intellectuel de compilation ». Même si ce n'est pas encore le cas dans la version française de RDA, nous abandonnons également cet indicateur de relation et utiliserons plutôt « Éditeur intellectuel » comme c'est le cas dans la version anglaise.

Marcel demandera à François-Loïc de modifier, en lot, « Éditeur intellectuel de compilation » pour le remplacer par « Éditeur intellectuel » et il informera Louise Pelletier afin qu'elle modifie les tables de conversion.

15.18. Documents publiés simultanément en français et en anglais (21/03/2014)

Daniel B. présente un cas de publications publiées simultanément en français et en anglais. Après vérification dans RDA, la seule règle concernant des documents publiés simultanément parle de titres dans la même langue (mais dans des pays différents). Rien n'est mentionné pour des documents publiés simultanément en langues différentes. On communiquera avec BAnQ. En fait, on pense qu'il faudrait identifier quelle est l'édition originale, mais dans le cas étudié, il n'y a aucune mention d'édition originale ni de traduction.

15.19. Précision ajoutée à une autorité (21/03/2014)

Lorsque la précision ajoutée à une autorité correspond également à l'indicateur de relation mentionné en |e, on inscrit les deux, même s'il y a redondance.

Exemple : William, Peter (Photographe)|ephotographe

15.20. Utilisation de l'indicateur de relation Interviewé (Expression) (21/03/2014)

En réponse à une question de Danielle concernant la différence entre l'indicateur de relation « Interviewé » et l'indicateur de relation « Interviewé (Expression) » et l'usage que nous devons faire de ces deux indicateurs, Pat Riva de BAnQ a répondu ceci : « Certains indicateurs de relation seront rarement utilisés, et interviewé (expression) en est un. Peut-être pourrait-il s'appliquer si, dans une édition augmentée (alors une nouvelle expression), il y a un interview de plus que dans l'expression originale. » Elle a également précisé que l'interview étant l'œuvre, l'indicateur de relation utilisé sera, dans la majorité des cas, |eInterviewé.

15.21. Relation réciproque dans les cas de traductions(21/03/2014)

Lorsque nous cataloguons une œuvre qui a été traduite, nous ajoutons l'indicateur de relation « Traduction de ». Lorsque l'œuvre en langue originale est déjà dans le catalogue, nous devons ajouter la relation réciproque « Traduit comme » à l'œuvre originale, même si celle-ci est cataloguée en RCAA2.

15.22. Recueil de nouvelles extraites de différentes revues (21/03/2014)

Dans le cas de Recueil de nouvelles extraites de différentes revues (numéro spécifique de périodiques) nous rédigerons plutôtNote générale, mais pas de rappel aux titres des revues.

15.23. Complément du titre comme ajout au point d'accès (21/03/2014)

Le complément du titre peut-il être utilisé comme ajout au point d'accès ? Julie enverra la question à rda@banq.

15.24. Documents publiés à compte d'auteur (21/03/2014)

Les documents publiés à compte d'auteur, mais dont l'impression est faite par une entreprise spécialisée de type lulu.com, auront le nom de l'auteur comme mention de publication (264 1) et le nom de l'entreprise spécialisée comme mention de fabrication (264 3).

15.25. Indication de la présence de gros caractères (21/03/2014)

Privilégier la zone 300 pour mentionner la présence de gros caractères.

Exemple : 300 pages (gros caractères)

Créer également le 349 correspondant